

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	04.11.2014	13:02	14.364	DDTE	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Mauro Moruzzi

Titre: Projet de mobilité cantonal: où en est-on?

Contenu:

Après nous avoir dépeint une situation apocalyptique de l'état du dossier de mobilité cantonale lors de la session de septembre, le Conseil d'Etat présentait à la presse quelques jours plus tard un projet miraculeux de liaison directe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel: il n'avait plus qu'à être accepté par la Confédération, moyennant la prise en charge par cette même Confédération de l'essentiel des coûts. Bref, la panacée, celle dont nous rêvons tous. Le Conseil d'Etat admettait toutefois que la chose ne serait pas toute simple. Selon des rumeurs persistantes, il semblerait que la réalisation de ce scénario idéal soit fort peu probable. Qu'en est-il? Et que se passera-t-il si les autorités fédérales refusent le projet déposé par le Conseil d'Etat?

Réponse écrite demandée:

oui ☐

non

[illegible]

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER